

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2022-60-MM

Le Maire de Barfleur,

Vu les articles L2212 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par la commune de Barfleur, en vue de l'organisation du concert de la troupe Electric Youth Orchestra, le vendredi 8 juillet 2022 à 18h Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR,

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental en date du 4 juillet 2022,

ARRÊTE :

Article 1 : la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits le vendredi 8 juillet 2022 de 16h00 à 22h00, Quai Henri Chardon à partir du Monument aux Morts jusqu'au Salon de lecture.

Article 2 : L'avis favorable a été donné par le Conseil Départemental sous les réserves suivantes :

- Durant ce concert, un accès sera matérialisé pour les secours terrestres et maritimes
- Aucune atteinte ne devra être portée aux infrastructures portuaires
- L'emplacement occupé sera remis en état au plus tard dans la journée suivant le concert.

Article 3 : La mise en place de la signalisation sera assurée par les services municipaux.

Article 4 : La Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue et le Maire de BARFLEUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 05 juillet 2022

Le Maire



Michel MAUGER